

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Tombé

N° AS554

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lorho et M. Bentz

ARTICLE 17

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de l'aide à mourir »

les mots :

« du suicide délégué ou du suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement sémantique vise à préciser l'objet de la présente proposition de loi, à savoir la
légalisation du suicide délégué et du suicide assisté.